

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 18 octobre 2022

APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS

Le préfet de la Moselle reconduit la limitation de la vente de carburants

Afin de faire face aux difficultés d'approvisionnement du carburant dans les stations-services, des mesures de régulation de la vente de carburants ont été décidées en Moselle.

Depuis le 12 octobre, la vente et l'achat de carburants (essence, éthanol, gazole, GPL) dans des récipients transportables manuellement sont interdits, sauf professionnels de l'entretien des espaces verts.

Cette interdiction est maintenue, avec une extension de la dérogation à partir du 18 octobre aux professionnels des travaux forestiers, aux agriculteurs, ainsi qu'aux entreprises du bâtiment et travaux publics.

Cette interdiction est applicable jusqu'au mercredi 26 octobre à minuit et a pour objectif de limiter l'afflux des usagers se rendant dans les stations-services pour procéder à des stockages de précaution, engendrant une consommation plus élevée qu'habituellement.

Le préfet de la Moselle en appelle à la responsabilité de chacun, et demande aux Mosellans de ne pas faire de réserves qui ne seraient pas nécessaires.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -